



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX TERRITOIRES ET A LA MOBILITE

Direction des Mobilités

Antenne Régionale des Transports
Scolaires et Interurbains de la Loire
18 rue Etienne Mimard
CS 20260
42006 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Courriel : transports42@auvergnerhonealpes.fr

Tél. : 04 26 73 55 55



Objet : Transport scolaire - Rentrée 2021

Conseil régional, le 26 avril 2021

Monsieur le Maire,

A compter de janvier 2021, la Région Auvergne Rhône-Alpes a repris en gestion directe l'organisation des transports scolaires et interurbains de la Loire. Elle est votre interlocuteur privilégié pour l'organisation de ce service indispensable pour le quotidien des familles.

En vue de la préparation de la **rentrée scolaire 2021**, vous trouverez ci-dessous les **modalités d'inscription aux transports scolaires qui incomberont aux élèves ligériens**.

Je vous informe également que la **montée dans le car pour les plus petits sera toujours conditionnée par la présence d'un accompagnateur sur tout le trajet (sauf pour les véhicules légers de moins de 9 places assises passagers)**. La mise en place de cet accompagnateur, bénévole ou rémunéré, **est obligatoire** pour la prise en charge **d'enfants de moins de 3 ans** (jusqu'à la date anniversaire des 3 ans).

Nous comptons sur votre lien privilégié avec les familles pour relayer massivement ces informations, afin que la rentrée se passe pour le mieux pour les élèves concernés par le transport scolaire.

Je vous précise également que la campagne d'inscriptions se déroulera **du 03 MAI au 19 JUILLET 2021**, pour TOUS les élèves domiciliés dans la Loire en dehors du périmètre de Saint Etienne Métropole et Roannais agglomération prioritairement via le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm> (sauf exceptions indiquées dans la notice jointe).

Je me permets de vous rappeler que **le montant de l'inscription au transport scolaire régional reste identique cette année, à 110 € annuel par élève (jusqu'au 19 juillet).**

Les élèves s'inscrivant **à partir du 20 juillet** se verront appliquer **une pénalité de retard de 30 €**, sauf dans le cas d'affectations tardives ou de déménagements après cette date (sous réserve de pièces justificatives transmises).

Afin de communiquer le plus largement possible, notamment auprès des familles, vous trouverez dans cet envoi :

- **Une notice « Inscription aux transports scolaires 2021-2022 », récapitulant les processus d'inscription incombant aux élèves,**
- **Les flyers à distribuer à chaque élève bénéficiaire du transport scolaire ainsi qu'à chaque nouvel inscrit potentiellement concerné**
- **Les affiches** permettant d'informer les élèves et leurs familles du démarrage de la campagne d'inscriptions
- **Le Guide Transports Scolaires de la Loire** auquel vous pourrez vous référer et qui vous apportera les précisions nécessaires à communiquer aux familles, ainsi que les principes de validation des inscriptions par les établissements. Ce guide, comprend le Règlement Régional des Transports scolaires de la Loire, il est téléchargeable sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>
- **Des formulaires d'inscription papier** (également téléchargeables sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>).
- **Des formulaires d'inscription pour les Aides individuelles (voiture particulière et élèves internes)**

Les parents dont les enfants sont ayants-droits au transport scolaire cette année seront informés du démarrage et des modalités d'inscription en mai par courriel.

L'équipe de l'Antenne des Transports de la Loire se tient à votre disposition par courriel (transports42@auvergnerhonealpes.fr) ou téléphone (04 26 73 55 55) pour tout complément d'information et vous remercie par avance pour votre précieuse collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Delphine BERNE

Directrice de l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de la Loire